

23 mars 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

VALLOUREC

(Eurolist)

Par courrier du 21 mars 2007, M. Vincent Bolloré a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mars 2007, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés Financière de Sainte Marine et Financière du Loch qu'il contrôle (1), les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir à titre direct et indirect 2 107 449 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 3,97% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Vincent Bolloré	270	ns	270	ns
Financière du Loch (société civile)	226 420	0,43	226 420	0,43
Financière de Sainte Marine (SAS)	1 880 759	3,54	1 880 759	3,54
Total groupe Bolloré	2 107 449	3,97	2 107 449	3,97

En outre, la société par actions simplifiée Financière de Sainte Marine a déclaré avoir franchi en baisse, à titre individuel, le 15 mars 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession, par la société Financière de Sainte Marine, d'actions VALLOUREC réalisée dans le cadre de ventes à terme d'actions de cette dernière arrivées à échéance le 15 mars 2007.

-
- (1) La société par actions simplifiée Financière de Sainte Marine et la société civile Financière du Loch sont indirectement contrôlées par M. Vincent Bolloré.
(2) Sur la base d'un capital composé de 53 032 675 actions représentant 54 054 023 droits de vote.